CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

RAPPORT ANNUEL 1997

Organes de la Chambre jurassienne d'agriculture

L'assemblée des délégué(e)s est l'organe suprême de la Chambre jurassienne d'agriculture. Elle est formée de l'ensemble des délégué(e)s des 175 organisations membres, à raison de 2 délégué(e)s par organisation

Membres d'honneur

M. Henri Cuttat, ancien chef ECR, Rossemaison
M. Jean Paupe, agriculteur, Seleute

Le Comité et le Bureau

M.	Claude Ackermann, agriculteur, Bourrignon, président *
Mme	Maguy Chapatte, agricultrice, La Chaux, vice-présidente *
Mmes	Evelyne Fleury, agricultrice, Fregiécourt (*)
	Germaine Monnerat, agricultrice, Courfaivre *
MM.	Claude André, agriculteur, Beurnevésin *
	Jean-Marie Aubry, gérant AGEFA, Courtemelon(*)
	Bernard Beuret, chef ECR, Corban *
	Raymond Cerf, agriculteur, Saint Ursanne *
	Vincent Eggenschwiler, agriculteur, Rebeuvelier *
	Blaise Oriet, Agro-ing. ETS, Delémont, secrétaire général *
	Jacques Maître, Agro-ing. ETS, Bassecourt, secrétaire adjoint (*)
Mmes	Rose-Marie Choffat, agricultrice, Coeuve
	Fabienne Girardin, agricultrice, Montmelon
	Dominique Schaffter, agricultrice, Mettembert
MM.	Maurice Altermath, agriculteur, Eapuvillers
	Jean Chêne, agriculteur, Damvant
	Philippe Cortat, agriculteur, Châtillon
	Pierre-André Froidevaux, agriculteur, Cornol
	Jean-Rodolphe Gerber, agriculteur, Vendlincourt
	Vincent Gogniat, agriculteur, Saulcy
	Charles-André Huelin, agriculteur, Le Noirmont
	Germain Jobin, agriculteur, Les Bois
	Frédéric Juillerat, agriculteur, Courfaivre
	Etienne Oeuvray, agriculteur, Chevenez
	André Renfer, directeur IAJ, Courfaivre
Me	Claude Jeannerat, avocat, Delémont **

* Membres du Bureau
(*) Membres associés au Bureau et au Comité
** Membre associé au Comité

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Rapport annuel 1997

TABLE DES MATIERES

	Pages
Le mot du président	2
Optimisme réfléchi	3
1. Procès-verbal de la 22e assemblée	4 - 9
Résolution	10
2. Rapport d'activité 1997	11 - 28
L'année agricole 1997	11 - 13
Les thèmes marquants de 1997	13 - 15
La politique agricole fédérale	16 - 17
La politique agricole cantonale	18 - 19
La vie de la Chambre d'agriculture	20 - 21
Perspectives 1998	22
A votre service ...	23 - 25
Centrale des blés	26
Centrale des oléagineux	27
Penser globalement, agir localement	28
3. Programme d'activité 1998	29
4. Comptes 1997 et budget 1998	30 - 31
Bilans	32
Contributions professionnelles en 1997	33
Fonds de solidarité, exercice 1997	33
Rapport de vérification	34
5. Paiements directs, état 1997	35
Données des recensements fédéraux	36

- * -

Le mot du président

Dans notre marche, non sans difficultés, vers une agriculture moins tributaire de l'Etat, 1998 sera, à n'en pas douter, une année charnière.

Le Parlement fédéral approuvera sans doute ce printemps la nouvelle loi sur l'agriculture (PA 2002), qui confrontera l'agriculture a plus de marché et plus d'écologie. Les paiements directs seront légalement confortés comme rémunération de prestations d'intérêt général et compensation des handicaps propres à la situation suisse. Sur cette base, les prix se formeront sur le marché indigène -grâce à la protection à la frontière- et chaque agriculteur devra redéfinir ses orientations et adapter ses productions à ce nouveau contexte.

Tout changement engendre crainte et méfiance. Il importe pourtant aujourd'hui de retrouver confiance pour relever résolument ce nouveau défi, car cette adaptation était souhaitable pour assurer la durabilité de l'agriculture et pour la préparer progressivement à supporter l'intégration européenne de la Suisse, qui paraît de plus en plus inéluctable.

Evitons donc l'écueil des positions défensives ou de repli. Evitons surtout le miroir aux alouettes que constitue l'initiative "Baumann", dissimulant derrière une rente de situation artificielle la démotivation d'une agriculture-alibi, dont le principal mot d'ordre est de produire le moins possible avec des exigences sophistiquées.

Sachant que tous nos partenaires, en amont et en aval, seraient également durement affectés par l'initiative, la Chambre d'agriculture s'efforcera, cas échéant, de constituer un large front commun contre le démantèlement de l'agriculture de proximité -qui rappelle celui programmé dans d'autres secteurs, comme la Poste-. Tous ensemble, opposons-nous énergiquement aux solutions idéologiques, qui font fi de nos besoins et de nos valeurs.

Claude Ackermann

Optimisme réfléchi

Il y a une année ou deux, nous évoquions le mythe égyptien des sept années de vaches grasses succédant aux sept années de vaches maigres et réciproquement. Nous venons de subir sept années de crise et il semble que nous sortions enfin du tunnel. En agriculture -et pour autant que l'initiative du VKMB ne vienne pas tout perturber-, les perpectives paraissent relativement bonnes pour quelques années, à condition que les adaptations nécessaires soient assumées.

Mais cette analyse implique la protection à la frontière, qui disparaîtrait en cas d'adhésion à l'Union européenne. Il ne faut pas se cacher que cette adhésion poserait des problèmes considérables à l'agriculture suisse, la distribution préférant s'approvisionner à l'étranger - même avec des prix à la production identiques- en raison des coûts de transformation nettement plus avantageux. Cette échéance paraît pourtant inéluctable à plus ou moins long terme et il convient d'en tenir compte.

Le paysan qui veut s'inscrire dans la durée doit donc se préparer à ce défi (c'est pourquoi nous avons toujours soutenu le processus "PA 2002"). Il s'agit de mettre à profit les quelques années de répit en ayant à l'esprit les conditions d'une adhésion à l'UE. Cela peut impliquer une ré-orientation des productions, avec le souci de réduire les coûts, notamment lors de nouveaux investissements. La diminution de l'endettement doit aussi être une préoccupation constante. Les produits typés et protégés devraient être privilégiés (p. ex. fromages AOC). Les solutions seront plus différenciées qu'aujourd'hui, chaque exploitation misant sur ses points forts, révélés par la gestion comptable.

A plus long terme, les perspectives de l'agriculture paraissent plus sereines, car elles se fondent sur ces vrais enjeux que sont l'alimentation d'une population mondiale toujours plus dense, la préservation du milieu naturel et des valeurs fondamentales de l'humanité.

Blaise Oriet

1. PROCES-VERBAL de la 22e assemblée générale des délégués du vendredi 7 mars 1997 à 13 h 30 à Coeuve (halle de gymnastique).

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
2. Désignation de scrutateurs
3. Situation de l'agriculture : analyse, mesures, perspectives
   Discussion générale
4. Procès-verbal de la 21e assemblée des délégués au Noirmont
5. Rapport d'activité
6. Initiative du VKMB
7. Comptes 1996 et rapport de vérification
8. Budget 1997
9. Programme d'activité 1997
10. Election complémentaire au comité
11. Résolution
12. Divers et propositions individuelles.

---

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

A 13 h 40, le président Claude Ackermann salue les participants et remercie la commune de Coeuve pour son accueil. Il relève que l'agriculture est confrontée à de nombreux défis, en partie contradictoires (libéralisation des marchés, compétitivité, exigences accrues en matière de protection de l'environnement et des animaux), et il espère que tous ensemble, nous parviendrons à les relever. Puis le président salue les invités, notamment Mmes et MM. C. Laville, président du Parlement, J.-F. Roth, ministre du Département de l'Economie, M. Probst, maire de Coeuve, R.-M. Choffat et G. Meyer, présidents des organisations régionales, H. Cuttat et J. Paupe, membres d'honneur, P. Paupe, Conseiller aux Etats, B. Beuret, A. Renfer, G. Quenet, J.-M. Aubry, de la Division de l'agriculture, E. Fleury, de l'AGEFA, A. Bailat, de la FRC, les députés présents, les représentants de la presse et les délégués.

Après avoir fait part des excuses et remercié les organisations paysannes régionales pour l'organisation de la salle et du service, le président donne la parole à quelques invités.

Au nom des autorités locales, M. M. Probst, maire, souhaite une cordiale bienvenue aux délégués et aux invités de la Chambre d'agriculture. Puis il présente brièvement sa commune, dont le nom apparaît pour la première fois en 1136. A l'époque des troubles paysans de 1730-40, Coeuve était l'une des mairies d'Ajoie, très impliquée dans la révolte. La commune compte 650 habitants. L'agriculture représente 17 % de la population active et exploite 1160 hectares, dont 330 de terres ouvertes. Considérant que l'individualisme gagne du terrain sur la solidarité, M. le maire félicite la Chambre d'agriculture pour son dynamisme et forme des voeux pour son action.

M. C. Laville, président du Parlement, apporte le message des autorités cantonales. En tant que petit-fils d'agriculteur, domicilié dans une commune rurale, il dit partager les préoccupations du monde paysan. Il constate que les évolutions technologiques (ESB, génie génétique) nous interpellentde plus en plus et relève que le sociologue B. Crettaz invite le monde paysan à sauver la place de l'humain. Considérant que la forte baisse du revenu agricole traduit un certain mépris du travail des hommes, M. le Président conclut en estimant que la société a plus que jamais besoin d'une agriculture vivante et bien intégrée.

M. le ministre J.-F. Roth considère que la réforme agricole en cours est fortement perturbée par la crise de la vache folle. Le Gouvernement s'est constamment préoccupé de la crise agricole; il a alerté la Confédération et pris des mesures sur le plan cantonal (marchés d'allégement, identification des produits, programme d'assainissement des fosses à lisier, étude pour la réduction des coûts des remaniements parcellaires, loi sur la formation professionnelle, notamment). Le canton s'est aussi préoccupé des entraves mises par nos voisins français à l'estivage du bétail. Il espère enfin que la commission de production bovine permettra d'aménager les marchés (not. l'exportation). Le ministre forme des voeux pour que l'amélioration de la situation agricole se confirme "afin que vous puissiez envisager l'avenir avec plus d'optimisme et de sécurité".

S'exprimant au nom des sociétés paysannes d'Ajoie, M. G. Meyer, président de la Société d'agriculture d'Ajoie, souhaite la bienvenue à la Chambre d'agriculture. Relevant le grand potentiel de l'agriculture ajoulote, G.

Meyer considère que l'agriculture n'est pas seule à souffrir de la crise et qu'il ne faut pas perdre confiance, mais plutôt prendre des initiatives pour relever les défis. Une jeunesse bien formée sera à même d'assumer cette mission. M. G. Meyer souhaite de fructueux débats, malgré le beau temps, plus propice aux travaux des champs qu'à une assemblée.

Le président remercie les intervenants et déclare l'assemblée ouverte, en signalant que parmi les 165 participants, 132 délégués représentent 82 organisations membres.

2. Désignation de scrutateurs

MM. Robert Oppliger, Philippe Chételat, Philippe Cortat, Rémi Koller et Jean-Pierre Dominé sont désignés.

3. Situation de l'agriculture : analyse, mesures, perspectives

Le président rappelle d'abord la mémoire de M. Luc Fleury, ancien président et membre d'honneur de la CJA, dont le témoignage d'engagement paysan et les qualités personnelles resteront exemplaires. Relevant que l'agriculture venait de vivre une année particulièrement difficile, C. Ackermann y voit les effets de la crise de la vache folle et ceux de la réforme agricole, car les baisses de prix se ressentent immédiatement alors que les adaptations à ces nouvelles conditions demandent plus de temps. Le président estime néanmoins que la réforme est salutaire et qu'elle renforcera les capacités de l'agriculture à faire face aux aléas du monde contemporain. Le président indique que la Chambre d'agriculture s'est beaucoup investie à tous les niveaux pour tenter d'atténuer les rigueurs de la crise. La collaboration a été développée avec les partenaires professionnels et publics, dans le Jura, en Suisse romande et en Suisse. Après avoir rappelé les centenaires de l'Institut agricole, du Marché-Concours de Saignelégier et de l'Union suisse des paysans et félicité les jubilaires, le président remercie tous ceux qui ont concouru à la défense des intérêts professionnels, espérant que l'agriculture et l'économie verront enfin la sortie du tunnel en 1997.

Le secrétaire général considère également que 1996 aura été l'une des années agricoles les plus difficiles depuis longtemps. Ces difficultés s'inscrivent dans une crise des valeurs plus générale. Après avoir évoqué les nombreuses manifestations paysannes, B. Oriet analyse la situation du marché du bétail, qui frappe si durement l'agriculture jurassienne. L'effondrement des prix est la conséquence d'un écart entre l'offre

et la demande résultant autant d'un accroissement de l'offre que d'une diminution de la demande. La psychose de la "vache folle" a joué un rôle important, mais elle ne doit pas masquer d'autres effets, tels qu'une offre structurellement excessive, résultant en partie de l'ajustement des effectifs aux nouvelles contraintes écologiques et une réduction également structurelle de la demande, due au vieillissement de la population et au changement des habitudes alimentaires. B. Oriet fournit quelques chiffres attestant l'augmentation importante des abattages en 1996. Après avoir évoqué les diverses mesures prises pour favoriser l'écoulement des stocks (en dépit du refus du plan général d'abattage), le secrétaire estime qu'l'excès d'offre ces deux dernières années prépare l'équilibre futur du marché, grâce à la réduction des effectifs. Espérons que nous saurons mieux gérer le marché à l'avenir. Dans le secteur du bétail, PA 2002 devrait plutôt améliorer les possibilités de contrôle. En ce qui concerne cette réforme de la politique agricole, B. Oriet estime qu'elle préserve les chances de l'agriculture si nous savons nous y adapter. Le remplacement partiel des prix par les paiements directs implique une réflexion sur les choix et les modes de production, avec pour objectif principal de réduire les coûts. Il ne faut pourtant pas se cacher qu'en cas d'adhésion de la Suisse à l'Union européenne, la situation serait nettement plus difficile. Mais la réforme en cours nous prépare aussi à cette éventualité.

Discussion générale

R. Oppliger déplore les remarques critiques -qu'il juge déplacées- faites par J. Maître à l'encontre des agriculteurs francs-montagnards lors de l'assemblée d'AJAPI et demande des excuses. L'intéressé s'exécute d'autant plus volontiers qu'il admet que ses déclarations étaient inopportunes et qu'il a déjà transmis des excuses écrites à M. Dubail. Il lit cette lettre d'excuses et remarque que la profession doit être crédible si elle veut préserver le système d'auto-contrôle.

W. Müller pose une question concernant l'augmentation souhaitable des crédits d'investissements. G. Cattin estime que la nouvelle politique agricole accorde trop d'importance à l'écologie. J.-B. Chavanne s'inquiète d'une lettre de la Vulg. à l'OFAG concernant les surfaces de compensation écologique. Ph. Chételat déplore la passivité des délégués USP lors de la réélection du président Sandoz. Le même estime qu'il faudrait assurer l'autonomie de l'agence AGIR, trop financée et contrôlée par l'USP et l'UCPL. G. Cattin demande où en est la question des pâturages

communautaires d'estivage aux Franches-Montagnes. M. Oppliger cite un tout-ménage comparant des prix et se demande comment contrecarrer ce type de publicité.

B. Oriet répond à quelques questions : l'USP et l'UCPL ne contrôlent pas AGIR, mais ce sont les Romands qui ont exigé une participation financière équitable, comme en Suisse alémanique. B. Beuret apporte quelques compléments : l'intervention de la Vulg. était adressée à l'AJAPI et non à l'OFAG. L'enveloppe pour les crédits d'inv. est définie dans le cadre d'un plan financier pluri-annuel de la Confédération. Quelques informations sur les pâturages d'estivage.

T. Stampfli apporte le message de la direction de l'USP. Les critiques à l'encontre de l'organisation faîtière sont en partie justifiées, mais ne prennent pas toujours tous les éléments en compte. Il faut réfléchir ensemble sur la façon d'adapter la défense professionnelle. Il donne quelques informations sur PA 2002, sur l'initiative du VKMB et sur l'attitude de l'USP dans l'affaire du plan d'abattage, concluant par un appel à la cohésion professionnelle.

4. Procès-verbal de la 21e assemblée des délégués au Noirmont

Ce procès-verbal -figurant dans le rapport annuel- est accepté tel que rédigé, avec remerciements à son auteur.

5. Rapport d'activité

Le rapport d'activité, présenté dans le rapport annuel, ne suscite ni questions, ni remarques.

6. Initiative du VKMB

Le secrétaire général présente cet objet. Le VKMB compte 50.000 membres, dont à peine 2.000 paysans. C'est le cheval de bataille de la gauche, des écologistes et de Denner pour influencer la politique agricole selon leurs vues. L'initiative "pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques" veut des prix plus bas et des paiements directs artificiellement répartis. Ses conséquences seraient particulièrement néfastes pour les grandes exploitations jurassiennes et ses perspectives sont suicidaires pour l'ensemble de l'agriculture suisse. Cette présentation ne suscite aucune discussion. Au vote, l'assemblée rejette unaniment cette initiative.

7. Comptes 1996 et rapport de vérification

Les comptes sont brièvement commentés par le secrétaire général. Ils bouclent avec une perte de Fr. 2.291,80. Le rapport de vérification figure dans le rapport annuel. Sa lecture n'est pas demandée. Les comptes de l'exercice 1996 sont approuvés sans avis contraire.

8. Budget 1997

Après un bref commentaire du secrétaire général, le budget 1997, qui prévoit un déficit de Fr. 23.000,-, est accepté sans avis contraire.

9. Programme d'activité 1997

B. Oriet lit le programme présenté à la page 29 du rapport annuel. Ce programme d'activité est approuvé sans discussion.

10. Election complémentaire au comité

Suite au décès de Luc Fleury et au retrait d'Alfred Burrus, remercié pour sa collaboration, après dix ans d'activité, deux postes sont à repourvoir. Le comité propose de titulariser Mme Germaine Monnerat, présidente de l'Association des paysannes jurassiennes. Quant à la Société d'agriculture d'Ajoie, elle propose M. Etienne Oeuvray, 33 ans, célibataire, diplômé en agriculture, exploitant un domaine de cinquante hectares à Chevenez. Ces deux propositions sont ratifiées par acclamation.

11. Résolution

La résolution évoque les question suivantes : marché du bétail - PA 2002 - initiative du VKMB - économie laitière - génie génétique. Elle est votée à l'unanimité et sera adressée à diverses instances et autorités.

12. Divers et propositions individuelles

Pas d'interventions.

Rappelant la devise de la Chambre d'agriculture : "çoli ne vait pe aidé mâ" !, le président souhaite qu'elle se vérifie en 1997. Il remercie les participants et lève l'assemblée à 16 h 30.

Le secrétaire : Blaise Oriet

La résolution votée

● Réunis en assemblée générale le 7 mars 1997 à Cœuve en Ajoie, 132 délégués de la Chambre jurassienne d'agriculture ont voté la résolution suivante.

Marché du bétail: l'assemblée a entendu et discuté un rapport circonstancié sur la situation actuelle de l'agriculture. Elle constate qu'en 1996, le revenu agricole a diminué pour la septième année consécutive en raison notamment de l'effondrement des prix du bétail. Elle relève que les régions où l'élevage et la production bovine prédominent, comme dans la Chaîne jurassienne, ont été particulièrement affectées par cette crise. Tout en reconnaissant les efforts consentis par les autorités pour assainir la situation, l'assemblée attend que d'autres mesures soient prises ce printemps pour atténuer les conséquences de cette crise. Elle exige également des contrôles fiables aux frontières.

«Politique agricole 2002»: l'assemblée demande que la Confédération ne libéralise pas à tout va les organisations de marchés agricoles et qu'elle préserve des moyens d'intervention et d'orientation permettant de maintenir une agriculture productive et diversifiée dans toutes les régions du pays.

Initiative du VKMB: l'assemblée rejette catégoriquement l'initiative du VKMB — soutenue par Denner — «pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques», qu'elle juge démagogique et irresponsable. L'assemblée considère que cette initiative sacrifierait la production agricole indigène et accuserait par conséquent un bilan écologique négatif tout en coûtant plus cher à la collectivité. Compte tenu du nouveau cours de la politique agricole visant une agriculture productive et durable, l'assemblée enjoint les initiants à retirer leur initiative dépassée par les événements et dont les perspectives ne sont plus que négatives.

Economie laitière: l'assemblée déplore la fermeture intempestive de la fromagerie Milval à St-Imier et les pratiques peu transparentes pratiquées par le groupe Toni. Elle exige que les instances dirigeantes de nos organisations laitières tiennent compte des intérêts régionaux dans leur stratégie d'entreprise.

Génie génétique: l'assemblée exprime de vives réserves à l'égard des manipulations génétiques sur les plantes ou les animaux. Elle demande que des règles strictes soient édictées et que l'on renonce au génie génétique dans la production de denrées alimentaires.

CHAMBRE JURASSIENNE
D'AGRICULTURE

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1997

L'année agricole 1997

Dans le Jura comme en Suisse, 1997 marque une amélioration de la situation de l'agriculture après sept années consécutives de dégradation. Le revenu agricole est cependant encore sensiblement inférieur à celui de la fin des années quatre-vingt.

Situation économique générale

L'agriculture est beaucoup plus liée qu'on ne l'imagine à la conjoncture générale : l'économie suisse paraît aussi se redresser après sept années de crise. Plusieurs éléments conjoncturels influencent directement l'agriculture, notamment l'ambiance de consommation, l'évolution des taux d'intérêt, le niveau de l'inflation et celui du cours de notre monnaie. En 1997, tous ces éléments ont connu une évolution favorable : le loyer de l'argent est au plus bas, ce qui allège la lourde dette agricole; l'inflation est réduite (0,5 %), favorisant la maîtrise des coûts; le franc suisse est un peu affaibli, bien que toujours surévalué. L'année sous rubrique a également été caractérisée par les restructurations de grande ampleur, par les bénéfices faramineux de certains groupes industriels ou financiers, par les plus-values boursières mirobolantes. Parallèlement, le chômage s'est maintenu autour de cinq pour cent. La libéralisation semble favoriser les puissants tandis que les collectivités doivent en assumer les conséquences sociales. Afin d'éviter la fracture sociale, il faudra trouver un meilleur équilibre, prenant également en compte les réalités et les aspirations de l'agriculture.

Météo

Depuis quelques années, l'adage "il n'y a plus de saisons" semble se confirmer : 20°C en mars et à fin décembre, -10°C en avril et en novembre. Sécheresse au début

du printemps, pluies ininterrompues au début de l'été, fréquents orages au mois d'août. L'automne fut finalement la saison la plus ensoleillée. D'une façon générale, 1997 fut l'une des années les plus chaudes du siècle, mais ce fut par manque de "froidure" plus que par excès de chaleur.

Productions et rendements

Un peu plus de lait que l'année précédente (qui avait connu une forte diminution), un peu moins de viande (surtout les derniers mois de l'année et dans le secteur porcin), davantage de volailles et d'oeufs, telles furent les évolutions les plus significatives en production animale. Dans le secteur végétal, les rendements céréaliers, quoique sensiblement inférieurs à ceux de 1996, peuvent être qualifiés de "moyens". Très bonne récolte par contre dans le colza, les betteraves et le maïs, ainsi que les pommes de terre -avec néanmoins des problèmes de qualité-. La production fruitière a fortement pâti des gels printaniers. La vigne a moins produit, mais le millésime est excellent, voire exceptionnel, paraît-il. La production de fourrages fut satisfaisante en plaine, problématique en montagne où la fenaison n'a pu se faire qu'à fin juillet, en raison des mauvaises conditions météo.

Prix et revenu

En général, les prix administrés ont été maintenus au niveau de l'année précédente. Le marché du bétail s'est lentement amélioré, avec des différences saisonnières marquées selon les catégories. En dépit d'importantes mesures pour favoriser l'écoulement, les prix du bétail de réforme sont restés très bas. Il faut dire que les apports ont été étonnamment élevés jusqu'à la fin de l'été. Selon les données comptables, le revenu agricole moyen aurait augmenté de quelque 5 % en 1996. Cette moyenne a été justement contestée, car elle est fortement influencée par la production porcine et par les nouveaux arrivants en production intégrée. Dans le Jura, le revenu a encore baissé en 1996, surtout en régions de montagne.

Par contre, l'on s'attend à une amélioration générale en 1997, due principalement au lent rétablissement du marché du bétail et à une certaine réduction des coûts. Pour 1998, on espère que cette évolution se poursuivra, grâce à la confirmation des facteurs mentionnés et pour autant que le ciel -la météo- y mette un peu du sien.

Les thèmes marquants de 1997

Si l'année dernière fut indéniablement plus sereine que la précédente, la politique agricole n'a cependant pas manqué de thèmes et de débats. Le principal objet fut la révision totale de la loi sur l'agriculture (dit "PA 2002"), qui fut traité successivement par le Conseil national et par le Conseil des Etats. Bien que l'examen parlementaire de notre future loi sur l'agriculture ne soit pas encore totalement terminé, on peut considérer que le projet est acceptable et que les concessions aux vues extrémistes des tenants de "l'autre politique agricole" ont été limitées. A notre sens, le point le plus inquiétant est celui des limites -notamment de surface- donnant droit aux paiements compensatoires. La loi ne précise aucune limite chiffrée, de sorte qu'il appartiendra au Conseil fédéral de les définir dans les ordonnances. Comme tous les cantons romands, la Chambre jurassienne prône le maintien des limites de surface à leur niveau actuel.

Pour le reste, PA 2002 vise surtout une libéralisation des marchés agricoles, c'est-à-dire un désengagement de l'Etat sur ces marchés. Hormis quelques organisations spécifiques (betteraves, oléagineux), c'est le régime qui prévaut actuellement pour les marchés du bétail qui se généralisera (protection à la frontière, prix indicatifs -ou "cibles"-, mesures de promotion et de transparence, interventions ponctuelles en cas de difficultés conjoncturelles). Pour le lait, le contingentement est maintenu, ainsi qu'un soutien à la production fromagère censé "tirer" l'ensemble de l'économie laitière suisse par le jeu de l'offre et de la demande (contribution pour le lait transformé en fromage).

Dans ce contexte, le niveau des prix dépendra surtout de l'offre : si l'offre est adaptée à la demande, c'est le niveau de protection à la frontière qui fera son office; si l'offre est excédentaire, c'est la demande qui déterminera le prix (comme ce fut le cas pour le marché du bétail ces deux dernières années). On remarque à quel point il est important que l'agriculture parvienne à s'organiser pour mieux maîtriser l'offre.

Le débat sur "PA 2002" est perturbé par **l'initiative VKMB-Denner** "pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques". Cette initiative n'agit pas par sa cohérence -elle est aberrante-, mais par son attrait démagogique. En concentrant le soutien sur les dix-sept premiers hectares, l'initiative divise les paysans et condamnerait l'agriculture tout entière en décourageant les nécessaires évolutions structurelles. L'initiative interdit également tout soutien au marché, à l'exception des droits de douane fixés par arrêtés fédéraux soumis au référendum. Cette disposition permettrait aux distributeurs d'influencer décisivement ces droits -et donc les prix à la production en suisse- via l'arme du référendum. Le cas échéant, ils n'auront en effet aucune peine à convaincre le citoyen-consommateur-contribuable qu'avec une contribution publique de 55.000 francs, le paysan suisse est suffisamment soutenu et doit se satisfaire des prix européens, voire mondiaux. Il est évident que l'agriculture suisse ne pourrait produire à ces prix et par conséquent, que les trois quarts du marché lui échapperaient au profit des importations. En fin de compte, même les paiements directs pour une agriculture aussi artificielle seraient remis en cause.

L'initiative pour la protection génétique a également défrayé la chronique en 1997. Cette initiative vise notamment à interdire :

- la production d'animaux génétiquement modifiés;
- la dissémination d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement;
- le brevetage d'organismes génétiquement modifiés.

De ce fait, l'initiative concerne directement l'agriculture, mais aussi la recherche médicale, p. ex. via la production de substances par des organismes génétiquement modifiés. L'agriculture se passerait volontiers du génie génétique, à condition que tous les pays en fassent de même, ce qui n'est nullement le cas. Le développement du génie génétique pose des problèmes importants -plus ou moins contrôlables-, mais ces problèmes concernent le monde et l'homme en général et non pas simplement l'agriculture suisse. Dans ce contexte, il n'est peut-être pas indiqué que la CJA s'engage activement dans une campagne pour ou contre l'initiative dite "pour la protection génétique", dont la votation pourrait avoir lieu en juin prochain.

L'année sous rubrique a aussi été marquée par les **centenaires** de l'Institut agricole du Jura, du Marché-Concours de Saignelégier et de l'Union suisse des paysans. Si ce dernier nous a laissés quelque peu sur notre faim et a passé plutôt inaperçu, nous avons été très satisfaits des deux autres. L'édition du centenaire du Marché-Concours a connu un magnifique succès, dont l'écho a porté loin à la ronde, alors que le programme de longue haleine et très diversifié proposé par l'Institut agricole du Jura a satisfait les plus exigeants. Dans ce dernier cas, les organisations agricoles ont été étroitement associées aux diverses manifestations et la Chambre d'agriculture a fait office de "marraine du centenaire", ayant assumé simplement et dignement cet honneur, quoique trop discrètement au gré de certains. Quoi qu'il en soit, nous tenons à féliciter chaleureusement les deux institutions jubilaires et les comités d'organisation respectifs, qui ont contribué à rehausser l'image -déjà bonne- de l'agriculture jurassienne.

Evoquons encore brièvement les suites de la manifestation paysanne d'octobre 96, où les paysans jurassiens se sont comportés de façon exemplaire, ce qui ne fut malheureusement pas le cas de tous les protagonistes.

La politique agricole fédérale

Décisions fédérales. Comme nous le souhaitions dans le rapport de l'année dernière, le Conseil fédéral a décidé de surseoir à la réduction de Fr. 500,- du supplément transitoire d'exploitation en zones de montagne. Il a également alloué 3 mio. de francs pour l'aide aux exploitations paysannes en difficulté. Pour la récolte 1998, le contingent d'oléagineux a été augmenté de 1.000 hectares, mais le prix du colza a été réduit de 15 Fr. à 150,- Fr/q. Le prix du blé et du seigle a également été abaissé de Fr. 5,- (épeautre, - 18 Fr/q), alors que le taux minimal pour les surfaces de compensation écologique a été porté à 7 % (montagne, maintien à 5 %). Ces mesures visent à réduire les excédents céréaliers.

Les **négociations bilatérales** avec l'Union européenne ne sont toujours pas conclues (un des sept dossiers porte sur l'agriculture). Des avancées ayant eu lieu au début 1998, il semble que ces accords pourraient enfin être finalisés. L'agriculture a intérêt à la réussite de ces négociations, notamment pour les exportations de fromage dans l'UE. En raison du rôle assigné à la production fromagère par PA 2002, un accord avec l'UE pourrait déterminer une différence de plusieurs centimes sur le prix du lait en Suisse.

La révision de la **loi fédérale sur l'aménagement du territoire** vise à assouplir quelque peu les restrictions de construction en zone agricole afin de faciliter l'adaptation de l'agriculture (possibilité d'installer des infrastructures de mise en valeur et de commercialisation -liées à la production- en zone agricole). Le VKMB ayant lancé le référendum contre cette révision, on votera peut-être sur cet objet. On constate une fois de plus que l'image idéale de l'agriculture pour le VKMB est un "Ballenberg à l'échelle suisse". Ce type d'agriculture conviendrait aussi parfaitement au commerce (l'USAM est opposée à l'assouplissement de la LAT), car une telle agriculture produirait très peu, ce qui permettrait de profiter au maximum des importations à bas prix.

L'Union suisse des paysans est en charge des intérêts professionnels sur le plan fédéral. L'image de notre organisation faîtière est controversée, particulièrement en Suisse romande et dans le Jura. Il faut reconnaître néanmoins que l'Union défend assez bien les intérêts de la profession dans un contexte particulièrement difficile en raison notamment de notre système de démocratie directe. Face aux fortes pressions venant de toutes parts et à la situation précaire des finances fédérales, la réforme fondamentale en cours depuis quelques années préserve les chances de l'agriculture indigène -au moins dans un contexte suisse-. L'engagement professionnel -mais aussi la situation précaire du revenu agricole- ont permis de limiter les baisses de prix en 1997/98.

L'USP s'engage aussi dans la promotion des produits de l'agriculture avec la création d'une agence "Agro Marketing Suisse" et la mise en place de l'assurance qualité dans le secteur de la viande. Relevons à cet égard que l'USP a repris les responsabilités de la Fédération suisse des producteurs de bétail (FSPB), qui a été dissoute.

Nous déplorons néanmoins une position souvent insuffisamment claire et affirmée ou trop portée au compromis de la part de l'USP. De ce fait, les positions paysannes apparaissent insuffisamment profilées et nos partenaires -et même parfois les paysans- ne savent pas ce que défend le monde agricole.

En Suisse romande, **AGORA** (Association des Groupements et Organisations Romands de l'Agriculture) tente de coordonner la défense des intérêts professionnels. Cette organisation joue aussi un rôle d'"aiguillon" à l'égard de l'USP, en se fondant sur l'état d'esprit et les réalités agricoles des cantons romands. Récemment, une convention de collaboration a été signée entre l'USP et AGORA, qui devrait permettre de renforcer l'impact de la représentation et de la défense professionnelle paysanne en Suisse.

La politique agricole cantonale

La collaboration entre la Chambre d'agriculture et la Division cantonale de l'agriculture se concrétise notamment à travers la participation de plusieurs responsables de la Division (B. Beuret, A. Renfer, J.-M. Aubry) dans divers organes de la CJA, à travers les séances de concertations et à travers la conférence de coordination ainsi que par divers contacts et démarches ponctuels.

Plusieurs groupes de travail mixtes ont été constitués et ont déposé leurs conclusions, notamment sur les questions suivantes :

- réalisation de remaniements parcellaires simplifiés; diverses options et choix ont été proposés dans le sens de réalisations partielles ou échelonnées, le but étant de limiter les coûts afin de tenir compte des nouvelles conditions économiques de l'agriculture;
- révision de l'ordonnance sur les épizooties; il s'agissait notamment de tenir compte des évolutions intervenues dans ce domaine (suppression de la participation financière des communes, p. ex.) et d'intégrer la problématique de l'élimination des déchets animaux, dont les coûts ont explosé suite aux mesures liées à l'ESB. Un comité paritaire de gestion de la Caisse des épizooties a été institué. En raison du coût de l'élimination des déchets animaux, les cotisations des détenteurs de bétail seront probablement rétablies dès cette année;
- "accession des agriculteurs à la propriété foncière rurale"; la concrétisation de ce postulat constitutionnel a été examinée suite à une intervention parlementaire; parmi les mesures proposées figure l'exigence d'une formation agricole appropriée pour l'attribution de domaines dans le cadre du droit foncier rural.

La commission cantonale de production bovine a réalisé une enquête sur les formes souhaitables de marché et se préoccupe d'une meilleure organisation des exportations de bétail dans notre région.

Quant à la conférence de coordination, elle a consacré plusieurs séances aux questions de l'économie laitière, se préoccupant notamment de l'avenir des fromageries jurassiennes. Il convient aussi de signaler la mise en route de la Commission cantonale des marques, chargée de reconnaître les indications d'origine ou de provenance (AOC, IGP) et de promouvoir la marque "Spécialité du Canton du Jura".

De nombreux autres problèmes ont fait l'objet de discussions ou de démarches, tels que :

- la révision de la loi sur la formation professionnelle;
- le mode de versement des paiements directs;
- la réforme des structures administratives cantonales;
- l'application du droit foncier rural;
- l'assainissement des fosses à lisier;
- l'application de la loi sur la protection des animaux;
- la situation financière des exploitations agricoles;
- la valorisation des boues d'épuration;
- le sort des pistes de chantier de la Transjurane et les projets d'aires de repos;
- la politique de la BCJ en matière de taux hypothécaires;
- l'estimation des dégâts dus au gibier;
- le pacage transfrontalier.

En outre, les partenaires ont collaboré pour assurer la présence de l'agriculture dans diverses manifestations et promouvoir l'image de marque et les produits de l'agriculture jurassienne. Le canton a soutenu financièrement le projet d'Association romande des marchés paysans et la participation au Marché-Concours et au Comptoir suisse, notamment.

Notons encore que la CJA a été associée à la présentation de l'agriculture des deux régions jurassiennes (Jura et Jura bernois) devant l'assemblée interjurassienne. La collaboration interjurassienne est appelée probablement à se développer, également dans le secteur agricole. Un groupe de travail a été constitué pour examiner les possibilités de collaboration entre les centres de Loveresse et de Courtemelon.

La vie de la Chambre d'agriculture

La réforme fondamentale de l'agriculture touche également les organisations professionnelles qui doivent, elles aussi, s'adapter aux nouvelles conditions-cadre. Le "paysage" des organisations agricoles se modifie considérablement et cela pourrait s'accélérer encore avec la libéralisation des marchés. En 2002, les structures professionnelles seront totalement différentes de ce qu'elles étaient en 1990.

En tant qu'organisation faitière de l'agriculture jurassienne, la Chambre d'agriculture est associée à ce programme complexe et exigeant. Certaines restructurations se passent assez bien; d'autres beaucoup moins (les difficultés du groupe Toni ne laissent pas d'inquiéter). Mais la CJA est avant tout une organisation en charge des questions cantonales et il se passe aussi pas mal de choses chez nous, sans oublier que la Chambre doit être l'expression des paysannes et des paysans, qui s'expriment à travers ses organes représentatifs, Dans ce contexte, on peut imaginer la quantité de séances annuelles (plus d'une centaine) requises pour nouer tous ces aspects.

La Chambre jurassienne s'efforce de suivre la réforme en cours de la politique agricole afin de s'assurer que les spécificités de notre agriculture soient équitablement prises en compte. Nous alertons les instances suisses et romande chaque fois que nécessaire.

La CJA s'est préoccupée des suites de la manifestation paysanne d'octobre 1996 et est intervenue pour s'étonner de la persistance de prix aussi bas sur les marchés du bétail, pour déplorer l'appréciation erronnée de l'USP quant à l'évolution des revenus en 96, par exemple.

Le comité de la CJA désigne aussi les représentants professionnels dans de nombreuses instances (FSPC - F. Minder-, Assoc. des betteraviers -R. Cattin-, comité de la Sté suisse d'économie alpestre, comité de gestion de la Caisse des épizooties, groupe de travail sur les pâturages boisés).

En 1997, la CJA a prêté son concours à l'apurement administratif du Service de dépannage agricole, qui a été dissout, en raison principalement du manque d'intérêt des agriculteurs. Dans le cadre de la Communauté de travail du Jura (CTJ), nous avons suivi les questions de l'agriculture transfrontalière (système complexe d'autorisations d'exploiter). Une Association jurassienne pour le pacage transfrontalier a également été constituée.

Le secrétariat assume par ailleurs de nombreux services (Centrale des blés et des oléagineux, Assurances, gérance de l'Ajapi), dont les rémunérations permettent de financer près des trois quarts des charges salariales (voir les chapitres correspondants dans le présent rapport). PA 2002 aura pour conséquence la suppression de la Centrale des blés et des oléagineux, avec une perte de ressources importante pour le secrétariat. Le financement, voire l'organisation de la représentation et de la défense professionnelle de l'agriculture jurassienne devront par conséquent être revus ces prochaines années.

Depuis quelques années, la collaboration entre la Vulgarisation et la Chambre d'agriculture fait l'objet de discussions et d'échanges. Afin de favoriser cette collaboration, le comité a décidé d'associer la présidente de l'AGEFA (Mme E. Fleury) et le gérant du SVAJ (M. J.-M. Aubry) aux séances du comité et du bureau de la CJA. Après quelques mois, cette participation peut d'ores et déjà être appréciée positivement. A l'avenir et pour faire face efficacement aux nouveaux et nombreux défis posés à l'agriculture, il est probable que la Chambre d'agriculture et la Vulgarisation devront collaborer encore plus étroitement. A cet égard, la Chambre d'agriculture est ouverte à toutes les solutions, avec le seul souci de servir le mieux possible l'agriculture jurassienne.

Perspectives 1998

Après une année 1997 que l'on peut qualifier d'"année de transition", 1998 s'annonce décisive pour la politique agricole. La nouvelle loi sur l'agriculture (PA 2002) sera mise sous toit. On passera alors au vif du sujet, avec la discussion des ordonnances d'application qui préciseront les conditions et les délais, les limites affectant les paiements directs, les mesures de "flanquement". D'ici la fin de l'année, nous saurons assez exactement à quoi nous en tenir.

On votera peut-être aussi sur l'initiative du VKMB, qui promet une campagne difficile, mais dont on peut pronostiquer le rejet, tant elle paraît simpliste et néanmoins plus coûteuse que PA 2002.

L'agriculture sera encore sur la sellette avec l'initiative pour la protection génétique et le référendum contre la modification de la loi sur l'aménagement du territoire, mais ces deux objets n'interpellent pas autant le monde paysan que les deux précédents.

La conclusion des négociations bilatérales avec l'UE et la préparation du prochain cycle de négociations de l'OMC (1999) retiendront aussi l'attention des milieux agricoles en 1998, tout comme l'évolution de l'économie laitière (situation du groupe Toni, restructuration de l'UCPL) et la mise sur pied d'interprofessions dans divers secteurs (produits laitiers, céréales, viande).

On espère aussi que 1998 verra une confirmation du redressement du marché du bétail; la réduction importante des effectifs laisse présager une telle évolution, qui conditionnera décisivement le résultat économique de cette année agricole, notamment pour le Jura.

On attend enfin une confirmation de la reprise économique, qui devrait aussi créer un climat plus propice pour l'agriculture. Avec l'ouverture de la Transjurane entre Porrentruy et Delémont en novembre, l'année 1998 s'annonce donc sous des auspices plutôt encourageantes.

A votre service

L'année 1997 a été calme pour le **service de renseignements juridiques,** auquel "seuls" 26 demandeurs ont fait appel. Les dossiers liés à l'application de la loi sur le droit foncier rural forment la grande majorité des cas présentés à notre avocat-conseil. Notre service juridique reste une prestation appréciée des agriculteurs et des organisations agricoles, dans la mesure où les conseils prodigués sont objectifs, neutres, rapides et dispensés moyennant un émolument horaire des plus modiques.

Le **service des assurances** a enregistré avec regret la démission et le départ de Mme Liliane Varrin-Chêne à fin septembre 1997. Mme Varrin avait pris ses fonctions le 27 novembre 1995. Nous avons pris congé d'une collaboratrice très consciencieuse, compétente et efficace qui a assumé à notre entière satisfaction la mise en route de AGRISANO. Qu'elle soit ici remerciée pour sa collaboration.

Pour remplacer Mme Varrin, le comité a nommé Mlle Francine Petignat de Courfaivre. La nouvelle collaboratrice du secteur assurances dispose, malgré son jeune âge, d'une formation exceptionnelle dans cette branche d'activité. Depuis son entrée en fonction le 17 novembre 1997, elle assume avec compétence ses tâches.

L'**assurance globale** permet aux employeurs agricoles du canton de couvrir leur personnel pour les diverses branches d'assurance, obligatoires légalement; 180 exploitations sont membres de notre assurance, dont 120 emploient du personnel. Les salaires versés atteignent les montants suivants :

	Salaire AVS	Primes facturées
Caisse de pension, LPP	3'107'852,-	99'165,30
Assurance accident, LAA	2'359'868,-	122'407,20
Indemn. journal. maladie	2'751'229,-	14'766,30

Les primes totales atteignent fr. 236'338.80, sans tenir compte des primes afférentes à l'assurance des frais médico-pharmaceutiques de l'assurance maladie.

La caisse-maladie AGRISANO poursuit sa lente progression dans notre canton. AGRISANO a fait un effort particuluer en adaptant modérément ses primes et en abaissant la prime pour les enfants. Une constante revendication de la Chambre trouve enfin satisfaction. Le nombre d'assuré(e)s atteint 122 en fin d'année (1996 : 82). Le volume des primes encaissées ascende à la somme appréciable de fr. 344'042.60.

Les primes 1998 de la caisse-maladie AGRISANO sont les suivantes :

Assurance de base, franchise normale, accident inclus

	fr./mois
Enfant, 0 à 18 ans	60,40
Adolescent en formation, 19 à 25 ans	161,70
Adulte, dès 19 ans	215,60

Le développement de ce secteur d'activités sera poursuivi ces prochaines années. Grâce au niveau concurrentiel de ses primes, la caisse-maladie AGRISANO ne manquera pas d'intéresser à terme les familles paysannes jurassiennes.

La baisse constante des revenus induit des réflexions et des actions dans la maîtrise des charges. C'est ainsi que notre **service consultatif en matière d'assurances** refait en quelque sorte surface. Ce service a l'insigne avantage d'être indépendant et neutre. Les agriculteurs qui y font appel sont visités et l'on procède à une révision du portefeuille des assurances. Cette révision débouche sur des propositions d'adaptation des contrats existants. Bien sûr, nous représentons et offrons les assurances professionnelles que la Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse (organisme dépendant de l'Union Suisse des Paysans) gère en son nom propre. Parmi celles-ci, mentionnons l'assurance globale pour le personnel d'exploitation, la caisse-maladie AGRISANO et les assurances risque et capital de deuxième et de troisième pilier (capitaux et rentes en cas de décès ou d'invalidité, par suite de maladie ou d'accident et assurance épargne de 3ème pilier).

Ces assurances sont particulièrement bien adpatées aux besoins du secteur agricole, avec des niveaux de primes sans comparaison avec celles pratiquées sur le marché des assurances privées.

Pour clore avec le chapitre "social" de cette rubrique, mentionnons la dissolution de l'Association pour le **dépannage agricole.** Par manque de suivi administratif et par défaut de solidarité des agriculteurs, le dépannage n'avait plus ni activité, ni ressources, depuis deux ans. Le couperet est finalement tombé et l'Association a été dissoute, faute de motivation. La Chambre serait prête à re-créer un tel service, en cas de demande avérée et soutenue des agriculteurs et pour autant qu'un financement assuré et solidaire soit garanti.

La **révision des valeurs officielles** des immeubles agricoles est en cours. A l'heure où le présent rapport est rédigé, des estimations sont connues pour 1'100 objets, soit environ un tiers du total. Les nouvelles valeurs d'estimation correspondent aux 95% des anciennes.

La Chambre assume la gérance de l'**Association des agriculteurs pratiquant la production intégrée** (AJAPI). Cette organisation a contrôlé les exploitations inscrites aux programmes de la production intégrée (PI), de la détention en plein air des animaux (DPA) et des systèmes de stabulation conformes aux besoins des animaux (SST). Les contrôles ont porté sur les exploitations suivantes :

	1996	1997	Evolution 1997/96 n	%
PI	916	1'018	+ 102	+ 11,1
DPA	210	404	+ 194	+ 92,3
SST	232	284	+ 52	+ 22,4

Les programmes liés à l'article 31b de la loi sur l'agriculture (production ménageant l'environnement) rencontrent un succès extraordinaire dans notre canton.

Pour l'année en cours, AJAPI a enregistré 1'054 exploitations inscrites en PI. Seules quelques 200 exploitations (sur 1'341) ne participent à aucun programme 31b (PI ou agriculture biologique.

Centrale des blés du Jura

Evolution des livraisons de céréales panifiables de 1995 à 1997 par centre de réception (1997 = estimation)

Centre de réception	1995		1996		1997	
	to.	%	to.	%	to.	%
cc Alle	14.109	63,5	17.764	64,8	17.200	69,9
livr. hors canton (estimation)	1.800	8,1	2.000	7,3	1.600	6,5
cc Courtételle	2.137	9,6	2.606	9,5	1.900	7,7
cc Delémont	2.271	10,2	2.506	9,1	2.000	8,2
cc Vicques	1.905	8,6	2.554	9,3	1.900	7,7
Total Jura	**22.222**	**100,0**	**27.430**	**100,0**	**24.600**	**100,0**

Livraisons de céréales panifiables à la Confédération (y-c. germées) :

Année	Centrale du Jura	Total suisse	Part du Jura
	to.	to.	%
1979	9.232	404.670	2,28
1980	7.984	366.020	2,18
1981	8.088	380.930	2,12
1982	9.432	401.400	2,35
1983	9.750	405.100	2,41
1984	15.500	564.470	2,75
1985	13.800	508.350	2,71
1986	13.000	461.400	2,82
1987	12.913	436.350	2,96
1988	16.926	531.850	3,18
1989	20.449	624.900	3,27
1990	16.043	538.800	2,98
1991	19.196	581.100	3,30
1992	17.130	537.150	3,19
1993	18.150	576.700	3,15
1994	18.488	558.900	3,31
1995	22.222	614.300	3,62
1996	27.430	674.100	4,07
1997 (estim.)	24.600	560.000	4,39.

Centrale des oléagineux du Jura

Principaux résultats des campagnes de colza en 1995, 1996 et 1997 :

		1995	1996	1997
Contingent cantonal	Ha	705	705	725
Quantité livrée (sec)	To.	2.272,7	1.968,7	2.444,2
Rendement moyen	Kg/are	32,0	32,0	33,5
Montant brut	1000 Fr.	3.750,0	3.248,5	4.032,8
Prix brut effectif	Fr./q	169,19	168,71	169,16
Frais de condition.	Fr./q	13,76	16,28	14,27
Nombre de livreurs*	u.	285	270	270

* Une dizaine de livreurs proviennent des cantons de BE, BL et SO.

Livraisons de colza depuis 1979, par centre de ramassage :

Année	A L L E	PORRENTRUY	DELEMONT	T O T A L
	Kg	Kg	Kg	Kg
1979	723.267		129.190	852.457
1980	639.872		139.131	779.003
1981	865.200		250.860	1.116.060
1982	1.014.642		172.068	1.186.710
1983	813.572		233.736	1.047.308
1984	1.332.760		317.909	1.650.669
1985	815.500		252.690	1.068.190
1986	1.245.600		291.198	1.543.798
1987	1.745.800		329.748	2.075.548
1988	1.643.400		331.018	1.974.418
1989	1.620.091	281.677	379.805	2.281.573
1990	1.482.950	396.951	382.896	2.262.797
1991	1.418.375	464.167	415.039	2.297.581
1992	1.291.530	424.900	277.652	1.994.082
1993	1.849.647	Lohn	278.480	2.128.127
1994	1.260.610	47.291	227.233	1.535.134
1995	1.841.180	45.916	385.636	2.272.732
1996	1.541.235	59.617	367.890	1.968.742
1997	1.982.805	62.652	398.699	2.444.156.

En 1997, il a été produit en outre 62 tonnes de soja et 334 tonnes de colza à des fins industrielles.

Penser globalement, agir localement
(en guise de conclusion)

Cette judicieuse formule n'est pas nouvelle mais, face aux problèmes actuels, elle propose un programme novateur. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à la globalisation, qui est peut-être inéluctable compte tenu des développements technologiques, qui réduisent le monde à ce que l'on appelle parfois un "village planétaire". Mais la globalisation ne nourrit pas son homme, car elle porte sur le quantitatif, l'objectif, tout ce qui est extérieur à l'homme. La pensée globale (ou "unique") n'est que la moitié du programme; l'autre moitié, c'est ce qui est propre au "sujet", ce qui fonde et enracine l'identité humaine et que, pour cela, l'on peut assimiler à la dimension "locale".

On peut opposer le "local" au "global", lutter pour l'un ou pour l'autre, mais l'on peut aussi tenter d'en faire la synthèse, de mettre les puissants moyens de la globalisation au service d'un projet et d'un épanouissement local. Certes, c'est plus compliqué que de se situer unilatéralement dans une des logiques. Aujourd'hui, l'économie relève de plus en plus du global alors que le social reste local; les systèmes sont globaux et les hommes demeurent localisés. Si donc l'on veut éviter la "schizophrénie généralisée", on ne coupera pas à une meilleure articulation du global et du local, car la société humaine réduite aux critères du "global" -la fourmilière-, ce n'est pas pour demain !

Pour favoriser cette synthèse, on pourrait recourir à la notion de "subsidiarité" : le global et le local sont préconisés là où ils sont les mieux adaptés. Mais pour cela, il faut que la politique "reprenne du poil de la bête" face à l'économique. Une fois encore, l'agriculture pourrait être le modèle d'une telle synthèse, car plus que d'autres secteurs, l'agriculture se situe au carrefour de ces antagonismes et de ces enjeux. Voilà un sujet de réflexion pour le prochain "round" de l'Organisation mondiale du commerce!

3. PROGRAMME D'ACTIVITE 1998

Pour 1998, le programme d'activité de la CJA comporte notamment les accents suivants :

Politique agricole fédérale. Suivre tout ce qui a trait à la mise en oeuvre de PA 2002, notamment la préparation des ordonnances d'application, avec un souci particulier pour les limites concernant les paiements directs. Suivre la mise en place des interprofessions (céréales, fromages, etc.). Suivre les autres questions de politique agricole.

Votations fédérales. Assurer le cas échéant une campagne dynamique contre l'initiative du VKMB. En cas de référendum, soutenir le projet PA 2002. Informer la population sur les enjeux et les problèmes du génie génétique pour l'agriculture. Soutenir la révision de la LAT.

Politique cantonale. Suivre attentivement les questions relatives à la réforme des structures administratives, notamment celles touchant la Division de l'agriculture. Suivre les questions relatives à l'application du droit foncier et des politiques de protection des eaux et des animaux. Défendre les intérêts de l'économie laitière jurassienne. Gestion de la Caisse des épizooties. Collaboration interjurassienne. Promotion des labels et des produits régionaux.

Représentation. Participation active aux travaux de l'USP et d'AGORA. Appui aux représentants jurassiens dans diverses instances.

Relations publiques. Collaboration avec AGRI, AGIR, presse régionale, autres; brunch; conférences et manifestations diverses.

Organisation du secrétariat. Assurer le bon fonctionnement des services; coordination avec l'Ajapi et collaborations diverses.

Actualité. Suivre l'actualité et prendre toute mesure utile à la défense des intérêts de l'agriculture jurassienne.

4. COMPTES 1997 et BUDGET 1998

4.1. Compte de pertes et profits

Produits

- Cotisations des organisations membres
- Contributions des coopératives agricoles
- Contributions professionnelles des agriculteurs
- Contributions des fédérations (Féd. laitière et Fenaco)
- Contributions diverses
- Travaux salariés du secrétariat (centrales, assurances, Ajapi, divers)
- Intérêts

Total des produits

Charges

- Frais de séances (assemblée, comité, bureau, commissions)
- Salaires et charges sociales du secrétariat
- Frais de représentation et de déplacements
- Frais administratifs et divers (fournitures, matériel, imprimés, service juridique, impôts, assurances, divers)
- Frais de port, taxes CCP, téléphones, fax
- Location du bureau, nettoyages, électricité
- Cotisations, abonnements, dons
- Amortissements sur mobilier (photocopieur)

Total des charges

Excédent de (charges) ou de produits

- * -

Budget 1997 Fr.	Comptes 1997 Fr.	Budget 1998 Fr.
6.400,--	6.260,--	6.200,--
42.000,--	41.462,60	42.000,--
43.000,--	40.428,65	42.000,--
18.000,--	18.120,--	18.000,--
600,--	900,--	800,--
180.000,--	203.192,85	195.000,--
12.000,--	6.448,--	6.000,--
302.000,--	**316.812,10**	**310.000,--**
18.000,--	18.363,30	18.000,--
265.000,--	256.691,--	275.000,--
10.000,--	9.224,20	10.000,--
10.000,--	8.066,90	10.000,--
6.500,--	6.345,35	5.500,--
6.000,--	5.320,20	5.000,--
3.500,--	2.911,50	3.500,--
6.000,--	6.000,--	6.000,--
325.000,--	**312.922,45**	**333.000,--**
(- 23.000,--)	3.889,65	(- 23.000,--)

- * -

4.2. Bilans	ACTIFS Fr.	PASSIFS Fr.	
Bilan au 1.1.97			
Caisse	174,05	3.733,80	Transitoires
CCP	(- 1.038,70)	70.000,--	Fonds de réserve
Banque	118.746,35	65.725,40	Capital
Ajapi-Prêt	10.000,--		
Mobilier	11.573,50		
Participations	4,--		
Totaux	**139.459,20**	**139.459,20**	
Bilan au 31.12.97			
Caisse	176,90	31.890,45	Transitoires
CCP	3.618,80	70.000,--	Fonds de réserve
Banque	162.132,30	69.615,05	
Mobilier	5.573,50		
Participations	4,--		
Totaux	**171.505,50**	**171.505,50.**	

4.3. Modification de fortune	Fr.
- Fortune à la fin de l'exercice	139.615,05
- Fortune au début de l'exercice	135.725,40
- **Augmentation de la fortune**	**3.889,65**

- * -

4.4. Contributions professionnelles en 1997

Le décompte des contributions professionnelles se présente comme suit pour l'exercice 1997 :

Contributions	Comptes 1997 Fr.	Budget 1998 Fr.
Contributions des producteurs de lait (0,16 ct par kg de lait)	118.856,60	121.000,--
Contrib. des non-producteurs de lait (Fr./Ha, resp. Fr./UGB)	11.408,75	11.000,--
Contributions totales	**130.265,35**	**132.000,--**
Répartition		
USP + AGORA + AGIR + SAB	64.836,70	65.000,--
Sociétés d'agriculture (quatre)	15.000,--	15.000,--
Sociétés de paysannes	10.000,--	10.000,--
Chambre d'agriculture (solde figurant dans les comptes)	40.428,65	42.000,--
Répartition totale	**130.265,35**	**132.000,--**

4.5. Fonds de solidarité - 1997

	Doit Fr.	Avoir Fr.
Bilan d'entrée au 1.1.1997	100.398,20	
Intérêts bruts sur CE	562,15	
Diff. sur transitoires (SDAJ)	6.500,--	
Différences sur placements		1.081,40
Impôts anticipé et frais		248,20
Deux contributions "incendie"		1.000,--
Bilan de sortie au 31.12.1997		105.130,75
Balance	**107.460,35**	**107.460,35**

4.6. Rapport de vérification

Les soussignés ont procédé au secrétariat de la Chambre jurassienne d'agriculture à la vérification des comptes de l'organisation pour l'année 1997. Ils ont effectué un contrôle par sondage des écritures et des pièces comptables. Ils ont constaté que la comptabilité est présentée dans les formes requises et que les chiffres concordent parfaitement.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de Fr. 3.889,65, porté en augmentation du compte "Capital". Ce modeste bénéfice ne doit pourtant pas faire illusion. La situation financière de la CJA reste préoccupante, en raison notamment de la suppression programmée des Centrales qui, depuis vingt ans, constituent la principale ressource de l'organisation. La Commission invite les organes responsables à se préoccuper des perspectives financières à court et moyen terme.

Les soussignés ont également contrôlé le Fonds de solidarité, dont le solde se monte à Fr. 105.130,75 au 31.12.97.

La Commission de vérification remercie sincèrement MM. Blaise Oriet et Jacques Maître, ainsi que Mme Christiane Girardin pour leur disponibilité et pour leur bon travail. Elle recommande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 1997 de la Chambre jurassienne d'agriculture et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courfaivre, le 30 janvier 1998.

Les vérificateurs :

Dominique Paupe

Jean-François Schaffner

Bernard Varrin

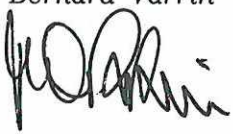

5. PAIEMENTS DIRECTS (fr/unité et an - Etat 1997).

	ZGC/ZIE	Z.Interm.	ZPC	ZM I	ZM II	ZM III
1. PD compensatoires 31a LAgr						
a. PD complémentaires (expl)	2'500.-	3'000.-	3'000.-	4'000.-	4'000.-	4'000.-
b. Contrib. détenteur (expl)	2'700.-	2'700.-	2'700.-	2'700.-	2'700.-	2'700.-
c. Contr. surface, base (ha)	380.-	380.-	380.-	380.-	380,.-	380.-
herbages (ha)	290.-	290.-	260.-	240.-	220.-	200.-
2. Contr. prest. écolo 31b LAgr						
a. Prairies extensives (ha)	1'200.-	1'200.-	1'200.-	700.-	700.-	450.-
b. Prairies peu intensives (ha)	650.-	650.-	650.-	450.-	450.-	300.-
c. P. ext./TA gelée (ha)	3'000.-	3'000.-	3'000.-	xxxx.x	xxxx.x	xxxx.x
d. Fruitiers haute tige (u)	15.-	15.-	15.-	15.-	15.-	15.-
	PI	Bio			DPA	SST
Cultures spéciales (ha)	1'200.-	1'800.-	Bovins + UGBFG (UGB)		120.-	60.-
Autres terres ouvertes (ha)	800.-	1'400.-	Porcs (UGB)		180.-	90.-
Autre surface agr. utile (ha)	430.-	530.-	Volaille (UGB)		240.-	120.-

Commentaires et explications :

La contribution à la surface (31a) est versée pour un max. de 50 ha; contribution pâturages : 65 %
La prime 31b est versée à 100% pour les 50 premiers ha, puis réduite de moitié pour les ha en plus.
Un supplément d'exploitation de 25% (mais au maximum 2'000.- fr/expl) est versé aux exploitants pratiquant les programmes PI ou Bio sur l'ensemble du domaine (**contribution supprimée en 1998 !**).

DONNEES DES RECENSEMENTS FEDERAUX

CANTON DU JURA

Rubriques	1980	1985	1990	1996
Exploitations totales	2'015	1'872	1'715	1'341
Exploitations principales	1'439	1'362	1'254	1'130
Surface Agricole Utile	38'318	35'623	37'324	39'254
SAU/exploitation (total)	19.8	20.9	24.0	29.3
SAU/exploitat. (principale)	25.9	26.8	30.0	32.8
Terres ouvertes	9'764	10'663	13'249	13'633
Céréales	7'234	7'640	9'905	9'643
Céréales panifiables	2'689	2'989	3'561	4'346
Céréales fourragères *	4'223	4'308	5'787	4'900
Pommes de terre	227	209	205	168
Betteraves sucrières	67	167	170	292
Colza	396	523	695	655
Maïs grain	322	342	557	397
Maïs d'ensilage	1'719	1'980	1'976	2'319
Prairies temporaires	2'348	2'907	2'379	4'351
Bovins totaux	57'206	56'966	59'095	58'997
Vaches	21'192	20'731	20'688	20'644
Porcs totaux	16'009	12'606	10'123	7'919

* Sans le maïs grain

Organisations membres de la Chambre jurassienne d'agriculture

5	Sociétés régionales d'agriculture
6	Associations de paysannes
59	Sociétés de laiterie
8	Coopératives (associations) agricoles
3	Centres collecteurs de céréales
9	Organisations de l'élevage chevalin
5	Fédérations de l'élevage bovin
41	Syndicats d'élevage bovin
10	Syndicats d'élevage du menu bétail
3	Groupements d'aviculture
2	Sociétés régionales d'apiculture

Association cunicole d'Ajoie
Association des fermiers JB + JU + NE
Association des groupes d'études en agric. et en économie familiale
Association des jeunes éleveurs francs-montagnards
Association des jeunes éleveurs de la race tachetée rouge
Association des planteurs de tabac d'Ajoie
ASETA, section jurassienne
Association des sociétés de la cavalerie du Jura
AJAPI : Association Jurassienne des agriculteurs PI
BIO JURA
COPAMAC, Coopérative d'achat de matériel de construction
CUMAB, Coopérative d'utilisation de matériel betteravier
Fédération d'apiculture du Jura
Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen
Fête des paysans jurassiens
Groupement des maîtres agriculteurs du Jura
JURANICO, Coopérative agricole pour l'écoulement des animaux
Société des anciens élèves de l'IAJ Courtemelon
Société cantonale d'horticulture
Société des vétérinaires jurassiens
SSJ, Société des sélectionneurs jurassiens
SUCRACHARGE, Coopérative de chargement des betteraves
Syndicat paysan des Franches-Montagnes
Union des producteurs suisses, section Jura

175 ORGANISATIONS MEMBRES

Organes de la Chambre jurassienne d'agriculture

Commission de vérification des comptes

MM. Jean-François Schaffner, agriculteur, Bourrignon ; Dominique Paupe, agriculteur, Epiquerez ; Bernard Seeger, comptable, Develier ; Bernard Varrin, Centre Ajoie, Courgenay

Commission transfontalière

MM. Fritz Stegmann, Boncourt, **président** ; Jacques Maître, **secrétaire** ; Robert Frund, Courgenay (Communauté de Travail du Jura) ; Eric Arnez-Droz, Bassecourt ; Maurice Chalmey, Alle ; Jean Chêne, Damvant ; Roger Gury, Beurnevésin ; Roland Hügli, Miécourt ; Gilbert Thiévent, Soubey ; Joseph Vallat, Bure.

Délégués jurassiens

Union Suisse des Paysans : au comité et à la Chambre d'agriculture, M. Blaise Oriet, Delémont.
Six délégué(e)s de la CJA représentent l'organisation à l'**assemblée des délégués.**

Au **comité de AGORA :** MM. Jean-François Roth, Ministre DEC, Courtételle, Claude Ackermann, Bourrignon et Blaise Oriet.

Au **comité du Groupement suisse pour la population de montagne :** M. Bernard Beuret, Corban.

Au **comité de l'AGRI :** M. Claude Ackermann, Bourrignon
Au comité de **AGIR** : Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame, **présidente**

Au **comité de Suisse Grêle :** M. Claude Ackermann, Bourrignon

Au comité de la **FPAS,** de **AGRISANO** et de la Caisse agricole de garantie financière M. Jacques Maître, Bassecourt.

Adresse du secrétariat administratif

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE
Case postale 100
2853 Courfaivre
Tél. 032/426.53.54/55
Téléfax : 032/426.78.71